

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 20 mars 2026**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15

Date de la convocation : 16 mars 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT MARS à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Alain GARZUEL, MAIRE.

**Etaient présents** (dans l'ordre du tableau) : GARZUEL A – JUHEL S - VILAIN D – MEUDIC-CHAPELAIN A - LOZAHIC S – CONAN C – MAUVIEUX P – VINCENTI C – GRANGER E – DROUET S – JEGOU E – SALLOU J-A –

COLVE F – LE GUERN Y-B – GALLOU-ROUDAUT P

**Absents** : /

**Procurations** : /

**Secrétaire de séance** : SALLOU J-A

**N° : DELIB-2026-2-01**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2026**

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal invité à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 13 février 2026, l'adopte par 12 voix pour et 3 abstentions.

**DECISION** : VOTANTS : 15 - VOTE : pour : 12 Contre : 0 - Abstention : 3 (COLVE - LE GUERN - GALLOU-ROUDAUT)

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité

par télétransmission le 23/03/2026

Liste des délibérations affichée et publiée le 23/03/2026

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits  
**Le Maire,**  
**Alain GARZUEL**

